

PROCÈS PHILIPPE MANIER/HATEGEKIMANA Cour d'Assises de Paris

Compte-rendu des audiences du Lundi 02 décembre 2024

Compte-rendu N°14 / Jour 20

Par Grace Kidinda

Présentation des principales questions discutées lors des audiences et des témoins qui ont participé aux débats :

Questions discutées :

1. *Le déroulement des massacres à NYAMURE*
2. *La mise en œuvre d'un plan concerté*
3. *Le type d'armes utilisées lors de ces massacres*
4. *L'implication de l'accusé dans ces massacres*
5. *L'inclusion des massacres de KARAMA dans la procédure*

Témoins auditionnés :

1. *Éric MUSONI, né en 1959, Cultivateur*

Cité par l'accusation.

Entendu en visio-conférence depuis le Rwanda.

Condamné par une GACACA à perpétuité pour crimes de génocide.

2. *Télesphore NSHIMIYIMANA, né en 1960, Agriculteur*

Cité par l'accusation.

Entendu en visio-conférence depuis le Rwanda.

Condamné par une GACACA à 30 ans de prison pour les attaques de 3 collines : NYAMURE, GISEGE et SHARI.

3. *Damascène BUKUBA, né en 1957, Agriculteur*

Cité par l'accusation.

Entendu en visio-conférence depuis le Rwanda.

Jugé et innocenté.

4. *Anne-Marie MUTUYIMANA, partie civile*

5. *Cyriaque NYAWAKIRA, partie civile*

Que pouvez-vous nous dire sur les massacres de NYAMURE ?

MUSONI :

J'ai participé aux massacres de NYAMURE. Nous y avons mené à 2 reprises des attaques contre les réfugiés tutsis, mais ceux-ci avaient réussi à nous repousser. Par conséquent, Samuel NSENGIYUNVA, un enseignant et le surnommé COMPAGNIE, gérant d'une boutique, étaient allés chercher du renfort auprès des gendarmes de NYABISUNDU. À leur retour, ils étaient une quinzaine environ à bord d'une Daihatsu, militaires comme gendarmes. Ils avaient un mégaphone qui leur permettait de faire appel aux gens pour attaquer la colline. À leur arrivée, ils avaient garé leur véhicule à côté de l'école primaire de NYAMURE. Ils nous avaient rejoints sur la colline et avaient commencé à tirer sur les réfugiés. Ceux qui tentaient d'échapper aux tirs, nous les tuions sur place. Parmi les attaquants, il y avait un civil répondant au nom de Godefroid NGIRABATWARE qui avait volé le fusil d'un gendarme, et avait beaucoup tiré sur les réfugiés tutsis. Il est actuellement mon codétenu à NYANZA. L'assaut avait duré environ 1h et avait fait environ 4 à 5 mille victimes. Après l'attaque, nous avons aussi pillé leurs biens.

NSHIMIYIMANA :

À cette époque, j'étais soldat au camp militaire de GITARAMA. BIGUMA était venu demander du renfort à notre sergent, Emmanuel NDINDABAHIZI, pour mener l'attaque de la colline de NYAMURE. Quand nous, militaires, étions arrivés sur le lieu, nous y avons trouvé des civils prêts à attaquer. Nous étions environ 40 à 50 militaires. Nous avons garé les véhicules devant l'école primaire de NYAMURE. Il y en avait 3 : une Daihatsu de laiterie de couleur jaune, une autre de couleur blanche à bord de laquelle nous étions arrivés, et une Toyota Pick up de couleur blanche conduite par Esdran NYARANDA avec des Interahamwe. Les militaires étaient passés du côté droit, les gendarmes du côté gauche et nous étions tous montés sur la colline. Les civils avaient encerclé la colline et nous avons commencé à tirer sur les réfugiés. Ceux qui tentaient d'échapper à nos tirs étaient achevés par les civils à l'aide des machettes et des gourdins. Cette attaque a fait environ 4 000 victimes. Nous étions arrivés vers 11h30 et nous avons quitté le lieu vers 18h pour retourner au camp militaire à 21h.

Y avait-il une stratégie d'attaque déployée ?

MUSONI :

Nous avons déjà été influencés à croire que les tutsis étaient nos ennemis, qu'ils avaient attaqués le pays et qu'ils allaient nous attaquer si nous ne le faisons pas en premier. Ainsi, lors de l'attaque, les gendarmes nous avaient demandé d'encercler la colline, et nous avaient dit d'abattre tout tutsi qui tenterait de s'échapper. Chose qui a été faite.

Quel type d'armes ont été utilisées ?

M. NSHIMIYIMANA :

Nous avons des fusils de type R4, des fusils MGL qui servaient à lancer des grenades, mais également des lances roquettes ainsi qu'un mortier 60. Les gendarmes utilisaient des fusils FAR et des G3.

M. MUSONI :

Ils avaient des fusils de type R4 et un autre fusil qui ressemblait à un mortier lequel lançait des obus et provoquait des explosions.

Nous, les civils, avions des machettes, des gourdins et des lances.

Interrogatoire de la défense – Me ALTIT :

S’agissant du mortier 60, où était-il placé ?

M. MUSONI : le mortier était placé au sommet de la colline pour tirer sur les fuyards. Il y avait 2 gendarmes qui maniaient l’arme. L’un ramassait les obus pour les donner à l’autre qui se chargeait de les lancer.

Pourquoi placer le mortier au sommet de la colline ?

M. MUSONI : pour tirer sur les fuyards qui tentaient de s’enfuir.

Me ALTIT : ceci contredit fortement ce qui a été dit auparavant et notamment, par d’autres témoins qui expliquent que le mortier était placé au bas de la colline.

Connaissez-vous l’accusé et était-il impliqué dans les massacres de NYAMURE ?

M. MUSONI :

Je le connaissais par le surnom de BIGUMA. Il était le commandant de la gendarmerie de NYANZA dans la sous-préfecture de NYABISINDU où je résidais. Je l’avais croisé le 20 avril dans un véhicule avec un mégaphone qu’il utilisait pour sensibiliser les civils à massacrer les tutsis.

Pendant les massacres de NYAMURE, nous étions ensemble. Un groupe des gendarmes était à l’avant pendant que BIGUMA était à l’arrière avec un appareil qu’il utilisait pour communiquer avec le groupe des gendarmes. Il nous dirigeait tous.

M. NSHIMIYIMANA :

J’avais vu BIGUMA au camp militaire de GITARAMA quand il était venu solliciter notre renfort. Pendant les massacres, il était bien présent et c’est lui qui avait tiré en l’air pour lancer l’assaut. On le connaissait uniquement comme l’adjudant-chef de la gendarmerie de NYANZA. J’ai su le lendemain, en faisant mes enquêtes pour savoir qui était ce chef, que c’était lui BIGUMA.

Interrogatoire de la défense – Me ALTIT :

Pourquoi n’avez-vous pas précisé aux enquêteurs français, lors de leur interrogatoire, que vous étiez militaire à cette époque ?

M. NSHIMIYIMANA : Un blanc que tu ne connais pas et qui vient t’interroger sur ces événements, ça fait peur ! Je craignais qu’il y ait des répercussions sur moi !

M. BUKUBA :

J’entendais les gens parler de BIGUMA. Il se disait qu’il n’était pas quelqu’un de bon. Il passait parfois à la barrière d’AKAZU K’AMAZI car il supervisait les barrières. Une fois, il y a déposé 2 gendarmes. Je ne sais pas ce qu’il leur avait dit. Je ne le connaissais que de vue. Lors du massacre de 28 tutsis à cette barrière, je n’étais pas présent mais on m’a raconté que c’étaient les 2 gendarmes déposés par BIGUMA qui avaient commis ces meurtres.

Commentaire de la défense – Me GUEDJ

Il y a une divergence des faits dans le témoignage de M. BUKUBA, entre l’audition et ce qu’il raconte aujourd’hui sur le fait que BIGUMA se soit arrêté à une barrière ou non.

Témoignages de parties civiles sur les massacres à NYAMURE :

- Anne-Marie MUTUYIMANA, né le 4 août 1984 :

Après l’attentat de l’avion du président, tout le monde avait peur. Les parents nous avaient dit que nous n’allions plus passer la nuit à la maison, car nous devions fuir. Nous nous étions alors réfugiés à la colline de NYAMURE. Un jour, mon père avait appris que les gendarmes de NYANZA allaient venir tirer sur cette colline. Il l’avait dit à certaines personnes qu’il avait croisées. Par conséquent, il nous avait conduits chez un paysan pour nous cacher. De là, on entendait le bruit des tirs et d’explosions. C’était effrayant. Quand les tirs s’étaient arrêtés, le paysan a dit qu’il ne pouvait plus nous garder par crainte des potentielles représailles. Nous étions donc partis dans le champ de sorgho sans avoir une destination fixe. Nous nous étions dispersés en empruntant le chemin de la forêt. J’avais fini par croiser un homme qui m’avait montré le chemin pour retrouver mon père. Nous nous étions finalement tous réfugiés dans la famille de ma mère. Les attaquants avaient fini par nous retrouver. Ils avaient encerclé la maison et avaient commencé à siffler et grimper la clôture en disant : attaque, attaque ! Ils nous avaient obligés à sortir de la maison. On avait essayé de cacher mon père mais ils avaient réussi à le retrouver. Je crois qu’il y avait une récompense pour la personne qui allait le trouver. Mon père était catéchiste à la centrale paroissiale de NYAMURE, et était responsable de Caritas. C’était une autorité en ce sens.

- Cyriaque NYAWAKIRA, né en 1979 :

Avant le génocide, il y avait déjà un climat de tension qui s’était aggravé avec l’attentat. Les hutus de notre territoire avaient fini par se retourner contre nous. Après l’incendie de notre maison, nous nous étions dispersés et je m’étais retrouvé seul avec ma petite sœur de 13 ans, Charlotte. À l’aide de mon oncle Straton KABERA, nous nous étions réfugiés à la colline de NYAMURE où les massacres n’avaient pas encore débuté. Là, nous avions retrouvé une trentaine des membres de notre famille. Il y avait beaucoup des réfugiés tutsis qui souffraient de faim et de soif. Ils tentaient de se défendre face aux Interahamwe en leur jetant des pierres. Un jour, un hélicoptère était venu et avait fait le tour de la colline puis était reparti. C’est le 20 avril que les assaillants avaient reçu le renfort des gendarmes. Ils étaient arrivés dans des véhicules qu’ils avaient garés à côté de l’école primaire de NYAMURE. Je n’avais pas vu des militaires, qui eux, viendraient de KARAMA et de SHARI. Les gendarmes avaient balancé des grenades et tiré des roquettes. Les Interahamwe et la population machettaient les fuyards. C’est la pluie qui avait fait cesser l’attaque et qui m’avait permis de m’échapper. Durant ces massacres, Matthieu NDAHIMANA était bien présent. Quant à BIGUMA, j’avais entendu parler de lui mais je ne l’avais pas vu lors de ces massacres.

Dépôt de conclusions au sujet de l’inclusion des faits sur la colline de KARAMA :

Quelques avocats des parties civiles ont demandé à la Cour, la possibilité d’intégrer à la procédure, les faits ayant eu lieu à la colline de KARAMA. La Cour rendra sa décision lors de l’audience de demain.

Fin de la journée.